

CCARRA - C'EST QUI ? CCARRA- C'EST QUOI ? 1
COMMENT EST NÉE CETTE ORGANISATION

Celle-ci est née le 20 novembre 2008 à Lyon
Tous courriers – BP. 92043 – 57051 Metz Cedex 2 – Site
ccarra,revolublog,com - Tél : 0 6 74 95 56 27

INFORMATION-PREVENTION-MESURES

**NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE LE PRODUIT DE NOTRE ENVIRONNEMENT
MAIS CHOISIR L'ENVIRONNEMENT DU PRODUIT QUE NOUS VOULONS**

Action - prévention et conseil concernant la défense de l'environnement,
études d'implantations et possibilités pas n'importe où!
pas n'importe comment pour:

Antennes relais - Éoliennes - Panneaux solaire - Lignes haute tension

- Compteurs radio commandés: Linky, eau et gaz.

Conférences - Intervention dans les lycées, collèges,
mesures des champs électromagnétiques.

Aide aux rassemblements

Grâce aux conférences faites à travers le Rhône Alpes et en France
(plus de 300 à ce jour le 16/09/2023), puis de réunions en réunions, dans
plusieurs départements, des centaines de manifestations et de
rassemblements qui ont eu lieu, plusieurs autres associations et collectifs
rencontrés. Soit à ce jour plus 20 000 personnes qui connaissent et ont
contactés ccarra, 238 330 personnes qui ont vues le site
ccarra.revolutblog.com jusqu'à ce jour.

Nous avons évolué puis structuré ccarra par un bureau à Lyon et un autre
en Moselle pour le Grand Est, puis à Montpellier pour l'Occitanie.

D'autre part des demandes de mesures et d'aides ont été honorées un peu partout en France, grossissant ainsi ccarra, ce qui nous a amené à changer nos statuts en juin 2015 pour un nouveau nom ccarra National.

Coordination Citoyenne Antennes Relais Rhône Alpes et National

Cette coordination est officialisée en association à Lyon par le dépôt des statuts : N° W 69 107 4976 , depuis le 1 er Octobre 2009.

Coordonnant des associations, cils, particuliers et collectifs du Rhône Alpes, en ajoutant le Grand Est, puis un peu partout en France .

1-Président CCARRA Jean RINALDI : ccarra.adm@gmail.com

-Vice Président du cil (Comité d'intérêt Local) à Lyon 2005

-Représentant -Robin des toits pour le Rhône Alpes et Lorraine 2009 à 2015

-Vice Président de C.C.A.R.R.A octobre 2009

-Président ccarra- 15 septembre 2010 encore en poste à ce jour.

[Voir l'organigramme CLIC](#)

Nous sommes tous bénévoles, dans notre réseau CCARRA et en plus des nombreuses personnes rencontrées lors de nos actions et qui sont affiliées à des centaines d'associations et collectifs, ccarra a rencontré de nombreuses personnalités: présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, clic de plus de 400 Maires prenant partie pour le principe de précaution, de hautes instances religieuses aussi, qui refusent clic les antennes-relais dans les clochers. [scientifiques clic clic](#)

[Liste rapports et études clic](#)

Nous sommes aussi partenaires de 50 coordinations en France et étranger. (Luxembourg, Belgique, Pays bas, Suisse, Italie, Espagne, Canada, États Unis. Tous liés à la cause que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau). [Voir les causes clic](#) . Nous ne sommes pas des propagandistes ou complotistes, mais des personnes bénévoles qui informons, soutenues et autorisés par des scientifiques reconnus, libre à chacun de croire ou de ne pas croire.

Notre Association à pour But:

3

-Obtenir l'abaissement à 0,6 volt/m, voir 6 volt au départ de l'antenne relais selon les cas et la distance du niveau d'exposition aux rayonnements des Antennes Relais de Téléphonie Mobile et leurs éloignements des Lieux sensibles, écoles, crèches, maisons retraites, habitations au moins plus de 700 m, car avec (la 4G la 5G, la 6G et la 7G) les puissances d'émissions augmenteront, seul existe le [décret signé en mai 2002](#), obsolète vue le progrès des nouvelles technologies et sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs et qui s'autorisent 41 v/m et 61 v/m alors que d'autres pays en Europe évoluent de 2 v/m à 6 v/m. [clic signataires](#)- [clic normes actuelles](#)
Nous n'aurons et n'avons aucun contrôle sur les 3500 satellites 5G.

-Rassembler les collectifs qui le souhaitent et concernés par les problèmes antennes relais de téléphonie mobile, (compteurs Linky, gaz, eau), panneaux solaire.

-De soutenir les actions menées de contestations qui ne feront que croître en aidant les Collectifs à s'organiser et en organisant des réunions dans les régions concernées, en apportant l'information et conseils.

-Tenir à jour le site internet où figurent les compte-rendus scientifiques, médicaux et officiels les plus récents, les victoires, les causes et les effets. (ccarra.revolublog.com).

-Rencontres avec les spécialistes, scientifiques, les journalistes et les Politiques CCARRA propose également des Avocats urbanistes dans chaque région.

-D'informer le public par des conférences et des réunions publiques, sur les nouveaux objets connectés, les pollutions d'ondes intérieures et extérieures, les nouvelles technologies, les panneaux solaires qui s'implantent n'importe au mépris des riverains et de l'environnement.

-D'effectuer des études de dossiers et faisabilité d'implantations,
-Mesures, conseils techniques, juridiques par un réseau national d'avocats et de délégués. Sensibilisation dans les Lycées et collèges (informer les jeunes).

Association Loi 1901 - N° W691074976 - Lyon - N° SIRET/ 802 326 702 000 15

Pour Rhône Alpes-Mail : ccarra.asso@gmail.com :- pour Lorraine -mail: ccarra.asso.lorraine@gmail.com

Tous courriers – BP. 92043 – 57051 Metz Cedex 2 – Site ccarra.revolublog.com - Tél : 0 6 74 95 56 27

Ce que veut ccarra

4

Nous ne sommes pas en opposition à l'implantation d'antennes relais, de panneaux photovoltaïques; d'éoliennes, mais pas n'importe où, pas n'importe comment ! CCARRA ne souhaite pas la disparition de la technologie de la téléphonie sans fil, mais obtenir que son fonctionnement soit soumis à des obligations réglementaires qui la rendent compatible avec le respect de la santé et aussi de l'environnement.

CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné. Pas d'antennes relais à moins de 600 voir 700 m de tous lieux de vie où les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations, maisons de retraite etc....pas de mise en place de nouvelles technologies sans études préalables et information du public avant tout.

Ainsi qu'une réglementation qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Seul existe le [décret signé en mai 2002](#), sur lequel s'appuie à volonté les opérateurs. Et l'excuse cause pandémie un décret donnant encore plus de pouvoir aux opérateurs en supprimant la hauteur, donc qu'une DP est exigée (Déclaration Préalable) plus de permis : [Décret no 2018-1123 du 10 décembre 2018](#) et l'ordonnance [no 2020-320 du 25 mars 2020](#).

CCARRA dit non à l'implantation anarchique des antennes relais et des répéteurs Hertziens, trouve incroyable et inadmissible que l'on puisse accepter une telle atteinte à la liberté, à la santé et à la qualité de vie des riverains et des citoyens en plaçant des antennes relais partout et n'importe où ! ceci sans concertation et sans l'accord des personnes impactées. Leurs environnements leur appartiennent mais pas aux opérateurs.

CCARRA pense qu'il est scandaleux d'intégrer paysagère-ment un risque sanitaire en installant des antennes relais dans de fausses cheminées, des clochers, de faux arbres, sur des abris bus et maintenant dans de faux étages d'appartements! Les gens déménagent qui dira aux nouveaux arrivants qu'il y a des antennes à proximité. Le camouflage pour des raisons esthétiques ne doit pas occulter le problème sanitaire, le principe de précaution doit s'appliquer et exiger dans les diagnostics lors d'un achat. ***Nous réclamons un affichage*** permanent dans l'immeuble et à la mairie.

Voilà le problème du moment que les opérateurs ont l'autorisation d'implanter leurs antennes, ensuite ils font ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et installent ce qu'ils veulent dans la direction qu'ils veulent, les riverains n'ont rien à dire. Exigeons des sondes pour mesurer les ondes

cela existe dans plusieurs villes en France, à voir avec les Mairies. 5

Eh ! Bien non les riverains veulent être informés lorsqu'il y a des changements : 1- de puissance, 2- de panneaux cellulaires, 3- d'azimuts, d'antennes cachées dans de (fausses cheminées, faux arbres, panneaux publicitaires et abri bus).

CCARRA demande face aux avertissements et alertes des scientifiques sur le risque sanitaire l'application du principe de précaution, [article L.110-1](#)
On l'applique bien pour des tas d'autres choses, H1N1, grippe aviaire, les huîtres polluées etc. [clic code environnement](#)

CCARRA se positionne aussi résolument comme un lanceur d'alerte et à ce jour avec nos 15 années de recul nous en sommes devenus des porteurs.

CCARRA souhaite la multiplication des antennes-relais plus petites dites micros et la baisse d'intensité des rayonnements électromagnétiques toutes fréquences confondues, pas nécessaires partout mais en ville oui de 500m/ 600m

CCARRA veut que les opérateurs et lobbies de la téléphonie mobile cessent de maintenir les gens dans l'ignorance et créer le doute par des études contraires, payées par l'industrie, pour mieux nous manipuler. Nous avons suffisamment de recul et d'études ! depuis 1986 voir 1945. [voir ici clic](#)

Cette nouvelle pollution environnementale par les Radio Fréquences artificielles micro-ondes pulsée porte une atteinte prouvée à la qualité de vie, et à la sensation de bien être des riverains, en conséquence il est du devoir de ceux qui ont accepté des responsabilités, notamment, les Sénateurs, les Députés, les Maires, toutes Femmes ou Hommes Politiques d'être à l'écoute de leurs concitoyens car si posséder un portable est un choix, ce n'est pas le cas pour ceux qui subissent malgré eux les irradiations pérennes des antennes relais. Si les opérateurs de téléphonie mobile apportent un service à certaines personnes, ce n'est pas un service d'état, mais un service commercial pour des intérêts à finalités privées qui ne doit pas faire exception au respect de la santé humaine.

CCARRA n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné.
Pas d'antennes relais à moins de 700 m de tous lieux de vie ou les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations etc....

Jean Rinaldi Président mise à jour le 20/09/2023